



AEDBF
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister au Webinaire
qu'elle organise **le jeudi 2 mars 2023 de 9 h 00 à 10 h 30**
par visioconférence (Microsoft Teams)

« Un régime européen pour le nantissement des titres et la cession des créances »

Présenté par :

Monsieur Maxime Julienne
Professeur, Université Paris-
Saclay

Monsieur Matthias Lehmann
Professeur, Université de Vienne /
Radboud Université de Nijmegen

Monsieur Francesco Martucci
Professeur, Université Paris-
Panthéon

En octobre 2021, le Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris (HCJP) a présenté un rapport relatif au nantissement de titres financiers dans l'Union européenne (https://www.banque-france.fr/sites/default/files/rapport_43_f.pdf).

Le rapport proposait l'édiction d'un instrument de droit de l'Union européenne portant 28^e régime de nantissement de titres financiers destiné à pallier l'absence d'une harmonisation du droit du nantissement des titres financiers par le droit de l'Union européenne. L'idée était d'ajouter aux 27 régimes nationaux un régime supplétif facilitant le nantissement transfrontalier.

Un an et demi après la réforme du droit des sûretés en France, l'occasion peut être saisie pour revenir sur l'opportunité d'un régime européen en matière de nantissement des titres financiers et de cession de créances, dans une perspective franco-allemande, en articulant la réflexion avec les travaux de l'Association Henri Capitant sur un code européen des affaires.

« Un régime européen pour le nantissement des titres et la cession des créances »

Modalités d'inscription – Webinaire du jeudi 2 mars 2023 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Microsoft Teams)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr

Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2023, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2023 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

[Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 1^{er} mars 2023 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 1^{er} mars 2023.

Ce Webinaire est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com